

# BOURSE DE RECHERCHE BIOCODEX

## "Microbiote intestinal et pathologies digestives"

### REGLEMENT

#### Définition

Biocodex est historiquement impliqué dans la recherche sur le microbiote intestinal.

Biocodex est l'"organisateur" d'une bourse de recherche portant sur un projet fondamental ou clinique portant sur le microbiote intestinal et ses interactions avec les pathologies digestives.

Cette bourse est placée sous l'égide de la Société Nationale Française de Gastro-Entérologie (SNFGE) et du Groupe Francophone d'Hépatologie, Gastro-Entérologie et Nutrition Pédiatriques (GFHGNP).

#### Montant

Le montant global de la bourse est fixé à 20 000 euros. Cette somme pourra éventuellement être répartie sur deux projets, à l'initiative du jury.

La bourse pourra être versée à un organisme (privé, public, de recherche, hôpital, association) ou à un individu si ce dernier cotise régulièrement à l'URSSAF.

Le candidat devra préciser dans sa lettre de candidature les modalités de versement de cette bourse.

#### Candidats

La bourse est ouverte à tout médecin gastroentérologue ou pédiatre, diplômé ou en formation.

#### Dossier de candidature

Il devra comporter :

- Une lettre de candidature.
- Le *curriculum vitae* du candidat.
- Une lettre de parrainage du chef de service ou de département.
- Les travaux de recherche, sur le thème du microbiote intestinal, déjà réalisés par le candidat ou par l'équipe qu'il représente.
- Une présentation détaillée du projet en 5 pages au maximum : rationnel, objectif, méthodologie, résultats attendus, durée estimée, justification du financement alloué, avis du CPP si nécessaire, équipes hospitalières ou de recherche impliquées dans le projet.
- Un résumé d'une page.

Le dépôt de candidature vaut acceptation du présent règlement.

### **Engagements du candidat**

- Le candidat s'engage à informer le jury et Biocodex de tout autre financement obtenu ou demandé pour le projet. Biocodex donnera son accord écrit pour ce co-financement.
- Le candidat s'engage à présenter les résultats de ses travaux de recherche aux JFHOD dans un délai maximal de 3 ans.
- Le candidat s'engage à remettre à Biocodex un rapport intermédiaire de recherches tous les 12 mois. Il s'engage également à adresser à Biocodex le résultat final de ses travaux avant leur communication.
- Le candidat fera mention du soutien de Biocodex dans la communication ou la publication de ses travaux.

### **Jury**

Il sera composé :

- de 6 membres de la SNFGE, dont le Président du jury,
- de 2 membres du GFHGNP, dont le Président,

Le jury est souverain. Ses décisions ne pourront faire l'objet d'aucune contestation et n'auront pas à être motivées.

### **Envoi des dossiers de candidature**

- Les dossiers de candidature devront être adressés, exclusivement par courrier, à Biocodex, à l'adresse suivante :  
*Secrétariat de la bourse de recherche "Microbiote intestinal et pathologies digestives" :  
Marie-Pierre Picard, Biocodex, 7 avenue Gallieni, 94250 Gentilly.*
- La date limite d'envoi des dossiers est fixée au *15 Septembre 2012*, cachet de la poste faisant foi.

### **Attribution de la bourse**

- Le jury sélectionnera le(s) lauréat(s) en fonction de la qualité et de l'originalité de son projet.
- Le(s) lauréat(s) sera(ont) informé(s) par le Président du jury le *15 octobre 2012* au plus tard.
- La proclamation des résultats et la remise de la bourse se dérouleront lors des Cours intensifs de la SNFGE (Paris, Palais des Congrès, 9 Novembre 2012).

### **Report de la Bourse**

En cas d'insuffisance de candidatures, le jury et l'organisateur se réservent le droit de reporter la date limite d'envoi des dossiers à une date ultérieure, ou de reporter le concours.

"Pour toute demande d'information complémentaire, écrivez à l'adresse suivante : [microbiote@biocodex.fr](mailto:microbiote@biocodex.fr)".